

À LA
UNE

États généraux Macron impose son donnant-donnant

Le chef de l'État propose de sécuriser économiquement les agriculteurs, à la condition qu'ils s'inscrivent dans un grand plan de transformation agricole.

A SAVOIR

La chasse aux phytos

► Pour réduire le recours aux intrants chimiques, Emmanuel Macron prévoit notamment de :
— séparer le conseil de la vente pour les produits phytosanitaires ;
— lancer un programme d'investissement pour des solutions de substitution ;
— construire une expertise scientifique indépendante ;
— rémunérer les services environnementaux rendus par les agriculteurs.

A décisions inédites, efforts inédits. Emmanuel Macron fait le pari du donnant-donnant : s'il a fait alliance avec la profession, il a aussi averti que sa coopération ne tiendrait que si la réciprocité était vérifiée, à l'occasion d'un point d'étape, mercredi 11 octobre, à Rungis, à mi-parcours des États généraux de l'alimentation. En clair, pour permettre aux agriculteurs de vivre du juste prix, il leur demande de procéder à « une transformation profonde » de leurs pratiques, répondant aux attentes des consommateurs. Et sans attendre, il dicte le rythme de la réforme.

UNE LOI EN 2018

Emmanuel Macron a en effet annoncé la présentation d'un projet de loi au premier semestre 2018. Avec pour mesure phare, issue des réflexions du premier chantier des États généraux,

une contractualisation renouvelée. Les contrats seront proposés par les agriculteurs, plutôt que par les acheteurs, et les prix seront construits à partir des coûts de production, a-t-il expliqué. Les négociations commerciales qui débuteront le 1^{er} novembre devront refléter « l'esprit de la future loi, a-t-il encore demandé. Je veux un engagement clair de toutes les parties prenantes ». Une charte signée entre producteurs, transformateurs et distributeurs devrait jouer les garants, en attendant le texte de loi.

« Il est indispensable que la contractualisation se fasse sur une base pluriannuelle »

Mais cette approche ne pourra suffire si les agriculteurs ne parviennent pas à se réunir. Des dispositions seront ainsi votées afin d'encourager leurs regroupements commerciaux. « Je souhaite professionnaliser les organi-

sations de producteurs (OP) commerciales pour qu'elles puissent collectivement fixer les prix et volume qu'elles souhaitent négocier. » L'observatoire des prix et des marges sera renforcé pour les accompagner. Et pour une meilleure visibilité, les négociations commerciales s'organiseront de façon pluriannuelle, sur trois à cinq ans selon les filières.

LA CONCURRENCE AU CRIBLE

« Je sais l'incompréhension que peuvent ressentir certains, a ajouté Emmanuel Macron, lorsque le marché est biaisé par la loi du plus fort et que l'on a le sentiment d'être poursuivi. Comme pour le "cartel des endives", un terme qui présente un côté croquignolesque quand on sait la réalité des enjeux économiques et des marges à défendre. » Le président de la République a demandé à l'Autorité de la concurrence de donner une interprétation précise du droit de la concurrence pour permettre aux OP de négocier. Il poursuivra le même dessein auprès des instances européennes dédiées, en faisant valoir la possibilité d'aménagements pour réguler volumes et prix. Par ailleurs, l'État entend réellement faire appliquer la loi Sapin2 sur la transparence. « Il n'est pas acceptable que certaines entreprises ne respectent pas la loi en ne publiant pas leurs comptes, et fassent, de fait, la réalité de la discussion dans une filière. » À ce titre, l'administration infligera les injonctions et amendes prévues par la loi. Le dispositif anglo-saxon dit du « name and shame », qui consiste à nommer

publiquement les acteurs qui ne respecteraient pas cette nouvelle règle, s'appliquera ainsi en France, a promis le chef de l'État. La mission du médiateur des relations commerciales agricoles sera par ailleurs renforcée pour une action plus rapide et plus efficace. Enfin, pour lutter contre les prix abusivement bas, Emmanuel Macron s'est dit favorable au relèvement du seuil de revente à perte (SRP) et à un encadrement des promotions. Toutefois, ces mesures qui font toujours débat, selon l'Élysée, devront être retravaillées et conditionnées à des plans de filières. L'État refuse en effet que le consommateur soit la variable d'ajustement du système : chaque filière agricole devra fixer des objectifs chiffrés, sur cinq ans, en faveur de sa montée en gamme autour de signes de qualité et de la bio notamment.

LA BIO ET LES AUTRES

« Les Français peuvent être capables de faire un effort sur les prix, encore faut-il qu'il y ait un réel engagement sur la qualité des produits », a commenté Emmanuel Macron qui s'est défendu de vouloir uniformiser les modèles agricoles. « Il continuera à y avoir plusieurs modèles, de l'agroécologie, en passant par la bio, les circuits ●●●



TÉMOIN

UN ACHETEUR (SOUS COUVERT D'ANONYMAT)

« La négociation risque d'être tendue »

« Une guerre des prix est faite pour tuer un concurrent. Et dans ce cadre, il y a toujours des dégâts collatéraux. On dit que la course aux prix existe dans l'intérêt du consommateur. C'est un leurre : la dépense alimentaire n'est pas la plus coûteuse, par rapport à la téléphonie par exemple. Celui qui donne le ton aux négociations, c'est le leader du prix, le moins cher. Si moi, né-

gociateur, je me montre moins exigeant, je vais me faire dépasser et les fournisseurs investissent chez mes concurrents. Pour que cela fonctionne, il faut un changement de mentalités. Et dans la mesure où les Français sont aujourd'hui plutôt orientés produits français, c'est maintenant qu'industriels et distributeurs peuvent s'entendre, sans craindre la déconnexion du marché européen. À la condi-

tion, aussi, de fixer un prix minimum en dessous duquel on ne puisse pas aller. Seulement ça ne fera pas tout : cette année encore, la négociation risque d'être tendue. Tout le monde sera cependant plus attentif sur les marchés agricoles. Les pénuries vont régler beaucoup de problèmes. Le but ne sera pas d'être le moins cher cette année, mais d'avoir de la marchandise. »